

Les tarifs sur le réseau urbain

8|

Les titres de transports sont valables sur l'ensemble des services de transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (urbains et scolaires).

A chaque montée dans le bus ou le car, vous devez obligatoirement présenter un titre de transport, y compris les titulaires de cartes gratuites. Seuls les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte, voyagent sans présenter de titre de transport.

Ticket à l'unité :

Ce ticket est exclusivement vendu par le conducteur à l'entrée dans le bus. Il est valable 1 heure.



1 € 05

Carnet de 10 tickets :

Ce carnet est en vente à l'office de tourisme et chez les dépositaires. Le ticket est valable 1 heure.



7 € 20

Billetterie de groupe :

Délivré exclusivement à l'office du Tourisme, ce billet est destiné aux groupes de 10 personnes et plus de moins de 18 ans. Au tarif de 0,50 € par aller simple, vous bénéficiez d'une gratuité pour l'accompagnateur (1 par groupe de 10).

Cartes d'abonnement aux transports urbains :

Toutes les cartes d'abonnement, y compris les cartes gratuites, sont délivrées à l'espace Tudip situé à l'Office de Tourisme au prix de 3 € et sont valables du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007. Une photo d'identité récente doit être fournie.

9|

Pour que les cartes d'abonnement soient valables, elles doivent être munies d'un coupon mensuel vendu à l'Office de Tourisme et par les dépositaires. **Ce coupon doit obligatoirement figurer sur la carte le 1^{er} de chaque mois.**

Coupon scolaire 1 : 12 € 50

Coupon mensuel : 25 €
pour les personnes de moins de 60 ans



Coupon scolaire 2 : 9 € 40

pour le deuxième enfant et les suivants

Coupon Age d'Or : 12 € 50

pour les personnes de 60 ans et plus



Gratuité sur les transports urbains

- ✓ Pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte (pas de carte).
- ✓ Pour les scolaires maternels et primaires de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (carte 3 €).
- ✓ Pour les personnes de 65 ans et plus qui perçoivent l'allocation supplémentaire (ex. FNS), sur justificatif.
- ✓ Pour les bénéficiaires de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et/ou de l'AME (Aide Médicale d'Etat) ainsi que leurs ayants-droits, sur justificatif.

Coût d'établissement d'une carte d'abonnement y compris une carte gratuite : 3 €,
à l'exception des cartes gratuites délivrées pour les bénéficiaires de la CMUC et de l'AME.